

Ce Comité Directeur a été convoqué suite aux directives reçues de la LFNA depuis la réunion du Comité Directeur du 22/04/2020. En raison de la crise sanitaire actuelle il s'est tenu en visio conférence. La séance a débuté à 18H00.

Présidence : M. Jean-Louis DAUPHIN.

Participants : Mmes Isabelle BONNEAU, Béatrice GAVOILLE, Karine VERGNAUD.
MM. Olivier BLANCHETON, Philippe BRANDY, Serge DORAIN, Stéphane FARGEOT, Philippe FAURE, Laurent FOUCHE, Patrick FRUGIER, Jean-Michel GABARD, Jean-Charles GUIGUEN, Jean GUILLEN, Pierre LARROUY, Michel PIAT, Jean-Jacques RABOISSON, Mickaël RASSAT, Jean-Claude RENON, Gilles ROUFFIGNAT, Max ROULON, Jean-Marie SARDAIN, Jean-François SELLE, Frédéric SUAU BALLESTER, Bernard VAILLANT.

Excusés(s) : MM. David FERRAND, Vincent GOUPILLAT.

Absent(s) : MME Bérangère SUCHARYNA
MM. Pascal AUDIER, Pierre DEMONT, Luc DERQUE.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Rappel des directives reçues de la LFNA depuis le Comité du 22/04/2020

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Modification du PV N° 27 du 23/04/2020 de la commission Compétitions Seniors
- Validation des classements, montées et descentes pour les championnats Seniors 2019/2020.

Le Président ouvre la séance en souhaitant un prompt rétablissement à Jean-Louis PUAUD, membre coopté. L'ensemble du Comité Directeur lui souhaite de vite retrouver le chemin du District (une fois le confinement terminé).

DIRECTIVES REÇUES DE LA L.F.N.A

Le Président explique que la LFNA a transmis des directives aux Districts le 23 avril. Ces informations n'ont pas pu être intégrées par le Comité Directeur et par la commission des Compétitions Séniors qui se sont réunis respectivement les 22 et 23 avril.

Les directives de la LFNA sont les suivantes :

« Cette année le processus d'établissement des classements des championnats est différent des années précédentes.

Les modalités que vous devez appliquer cette année sont des transpositions des règles fixées par le COMEX (F.F.F), adaptées à vos championnats.

Ce sont donc les Comités Directeurs des Districts qui posent les règles concernant :

- L'arrêt des compétitions (fin de saison),
- L'établissement des classements (règles de départage selon vos règlements, adaptés le cas échéant),
- Et les solutions choisies en termes de promotions et rétrogradations.

En annexe du PV du Comité Directeur, doivent figurer l'application de ces règles à vos championnats et donc les classements de tous vos championnats, avec les promus et les rétrogradés.

Toutes ces décisions sont celles du Comité Directeur de District et à ce titre, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel. Il n'y a pas lieu de distinguer, d'un côté les règles générales et impersonnelles et de l'autre, les classements. Tout cela relève du même processus décisoire.

En toutes hypothèses, votre commission départementale d'appel est **incompétente** pour entendre le recours d'un de vos clubs, mécontent de son sort.

Et s'il s'estime lésé, **c'est à la Commission Régionale d'Appel d'apprécier la recevabilité de son recours** ».

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Conséquences sur la validité des décisions de la commission Compétitions Séniors du 23/04/2020

En conséquence des attendus précédemment présentés, **le Président propose que :**

- **Le PV N° 27 du 23/04/2020 de la Commission des Compétitions Séniors soit déclaré « nul et non avenu en termes de décisions »**, car les décisions prises ne sont pas de son ressort (cf communication de la LFNA),
- Compte tenu de l'excellent travail réalisé par la commission (application des coefficients, classement, établissement des montées et des descentes, travaux de vérification...) **le PV de la commission serve de base pour la prise de décisions du Comité Directeur de ce jour**,
- En termes de transparence, **le PV N°27 du 23/04/2020 de la Commission des Compétitions Séniors reste affiché sur le site, mais modifié** avec la mention « **annulé par décision du Comité Directeur du 29/04/2020** ».

Décision N°1 : ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2° - Validation des classements, montées et descentes des championnats Séniors 2019/2020

11° Modalités d'arrêt des compétitions décidées par la FFF et IMPOSÉES aux Liges et Districts

RAPPEL : Le Comité Directeur du 17/04/2020 a déjà validé les principes (cf PV N°6) :

- arrêt des compétitions : le 13 mars
- classements : quotient nombre de points obtenus / nombre de matchs joués
- départage des clubs à égalité de points : en fonction du règlement de la compétition concernée
- descentes : obligatoires et limitées à 1 par poule
- montées : en fonction du règlement qui prévaut pour la compétition concernée

IMPORTANT : la marge de manœuvre du District ne joue donc que sur le nombre de montées dans les compétitions de District.

12° Système des montées et descentes 2019/2020

RAPPEL : Le Comité Directeur du 22/04/2020 a validé le système ci-dessous (cf PV N°6), suite aux directives prises par la FFF compte tenu de l'arrêt prématuré des compétitions et des modalités définies par les instances fédérales.

1^{ère} Division (D1) - Saison 2019/2020 – 12 équipes (1 poule de 12)	
Vient de R 3	+ 2
Monte en R 3	- 2
Vient de 2 D	+ 3
Descend en 2 D	- 1
Soit pour 2020/2021	14
2^e Division (D2) - Saison 2019/2020 – 24 équipes (2 poules de 12)	
Vient de 1 D	+ 1
Monte en 1 D	- 3
Vient de 3 D	+ 6
Descend en 3 D	- 2
Soit pour 2020/2021	26
3^e Division (D3) - Saison 2019/2020 – 48 équipes (4 poules de 12)	
Vient de 2 D	+ 2
Monte en 2 D	- 6
Vient de 4 D	+ 8
Descend en 4 D	- 4
Soit pour 2020/2021	48
4^e Division (D4) - Saison 2019/2020 – 60 équipes (5 poules de 12)	
Vient de 3 D	+ 4
Monte en 3 D	- 8
Vient de 5 D	+ 9
Descend en 5 D	- 5
Soit pour 2020/2021	60
5^e Division (D5) - Saison 2019/2020 – 62 équipes (4 poules de 12 et 1 poule de 14)	
Monte en 4 D	- 9
Vient de 4 D	+ 5

13° Classements, montées et descentes (voir ANNEXE 1)

Compte tenu des différents attendus, le classement des poules, les accessions, les descentes, les sanctions administratives (rétrogradations et/ou montées par compensation) sont présentées au Comité Directeur sur la base des travaux réalisés par la Commission des Compétitions Seniors (cf PV N°27 du 23/04/2020).

Décision N°2 :

- **Les classements, montées et descentes des compétitions Seniors de la saison 2019/2020 sont validés à l'unanimité (voir ANNEXE 1).**
- **Compte tenu du déroulé de la saison et des conditions d'arrêt des compétitions, le Comité Directeur a décidé que pour la saison 2019/2020 aucun titre de champion ne serait attribué dans les différentes divisions**

14° Recours des clubs (délais et forme)

Le Président rappelle la mention juridique à insérer dans le PV du Comité Directeur (directives de la LFNA) :

« L'ensemble des décisions prises lors de cette réunion du Comité Directeur du District de la Charente recevront application, sous réserve que les actes réglementaires leur servant de base légale ne soient pas annulés par le juge. En effet, les décisions prises par le Comité Directeur du District de la Charente le 29 avril 2020 font application des règles posées par le Comité Exécutif de la FFF lors de sa réunion du 16 avril 2020. Comme toute décision administrative, la délibération du Comité Exécutif de la FFF est susceptible de recours devant les juridictions administratives compétentes. Si l'une ou plusieurs de ces règles posées par le Comité Exécutif de la FFF venaient à être annulées, les décisions prises par le Comité Directeur du District de la Charente se retrouveraient dépourvues de base légale. Dans cette hypothèse, le Comité Directeur du District de la Charente se verrait contraint de les adapter afin de les mettre en conformité avec la décision de justice

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Eu égard aux difficultés actuelles d'acheminement du courrier postal, il est conseillé de privilégier la voie électronique (juridique@lfna.fff.fr). »

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DU 29/04/2020

- **Décision 01** : Le Comité Directeur valide l'annulation du PV N° 27 du 23/04/2020 de la Commission des Compétitions Séniors déclaré « nul et non avenu en termes de décisions ».
- **Décision 02** :
 - Le Comité Directeur valide les classements, montées et descentes des compétitions Seniors pour la saison 2019/2020 (cf ANNEXE 1).
 - Aucun titre de champion ne sera attribué pour la saison 2019/2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30.

Le Président du District
Jean-Louis DAUPHIN



Le Secrétaire Général
Jean-François SELLE

